



Comité Ile de France de tarot

# ***RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS***

## **Équipes - Coupe de France**

**Saison : 2018/2019**

### **Article 1 : DÉROULEMENT**

Cette compétition qui décernera le titre de champion régional se déroulera en 2 phases principales :

- Phases préliminaires qui se tiendront dans les clubs d'Ile de France désireux de les organiser.
- Phases finales :
  - Le samedi 4 mai 2019 à 13h30 et 20h30

Au Tarot Club de Orcéen  
Salle Tati - Allée de la Bouvêche  
14 bis rue Saint Laurent  
91400 - Orsay

- Le samedi 25 mai 2019 à 13h30 et 20h45
- Le dimanche 26 mai 2019 à 13h30

Au Chelem Club Maisonnais  
55 bis, Avenue du Général de Gaulle  
94700 - Maisons-Alfort

Les horaires précis des séances du soir seront indiqués par les arbitres à l'issue de celles de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la zone 81 (comité Ile de France).

#### **Les phases préliminaires concernent les équipes dont le handicap est supérieur à 12.**

- Les clubs qui souhaitent organiser ces phases préliminaires, communiqueront les dates retenues, l'horaire et le nombre d'équipes participantes au directeur d'épreuve afin de pouvoir effectuer des regroupements et de convoquer l'arbitre.
- Les matchs de cette phase pourront se dérouler à partir de début février et pas après le 28 avril 2019.
- Le tirage au sort des matchs se fera, sur place, 10 minutes avant leur commencement.
- Le principe de base est qu'une équipe ayant gagné 1 match, voire 2 matchs suivant le nombre d'équipes participantes (dans ce cas ce seront les équipes ayant gagné avec le moins d'écart leur premier match qui joueront entre elles), lors de cette phase préliminaire, sera qualifiée pour les phases finales et qu'une équipe ayant perdu 1 match sera éliminée sauf repêchage. Le nombre d'équipes, issues de ces tours préliminaires, qualifiées pour la phase finale, complètera à 16 le nombre d'équipes qualifiées directement pour la phase finale (équipes dont le handicap est inférieur ou égal à 12).
- Chaque participant ne pourra jouer que dans une équipe.

## Article 2 : RÈGLES

Chaque match se joue en 4 quart-temps de 6 étuis.

Un attaquant différent par quart temps.

Les sur-contrats sont autorisés.

## Article 3 : BONUS

Un bonus (en point de match) est attribué à chaque équipe lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement national).

Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale. L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

1 <sup>ère</sup> Série Nationale	0	3 <sup>ème</sup> Série Pique	5.5
1 <sup>ère</sup> Série Pique	0.5	3 <sup>ème</sup> Série Cœur	6
1 <sup>ère</sup> Série Cœur	1	3 <sup>ème</sup> Série Carreau	6.5
1 <sup>ère</sup> Série Carreau	2	3 <sup>ème</sup> Série Trèfle	7
1 <sup>ère</sup> Série Trèfle	3	4 <sup>ème</sup> Série Pique	7.5
2 <sup>ème</sup> Série Pique	3.5	4 <sup>ème</sup> Série Cœur	8
2 <sup>ème</sup> Série Cœur	4	4 <sup>ème</sup> Série Carreau	8.5
2 <sup>ème</sup> Série Carreau	4.5	4 <sup>ème</sup> Série Trèfle et NC	9
2 <sup>ème</sup> Série Trèfle	5		

**NB** – Un joueur ayant obtenu un classement en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> Série est obligatoirement classé au minimum 3<sup>ème</sup> Série Trèfle.

En cas de match nul après addition des points match, des bonus et des pénalités, l'équipe gagnante sera :

- celle ayant le plus gros bonus,
- puis celle ayant gagné le plus grand nombre de donnes,
- puis celle ayant gagné le plus de quart temps
- et en dernier lieu au meilleur quart temps

## Article 4 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs et au maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant le stade des épreuves régionales à condition :

- De n'avoir participé à aucun match la même saison.
- De ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6.
- D'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4<sup>ème</sup> joueur de l'équipe.

**NB** : Après le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour :

Une équipe inscrite à 6 ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances.

Il est impossible à un joueur de changer d'équipe ; un joueur inscrit reste dans son équipe même s'il ne joue pas. Aucun joueur ne peut participer aux finales nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade régional, même en cas de force majeure.

## Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions des équipes rentrant directement en phase finale (bonus inférieur ou égal à 12) devront parvenir au directeur d'épreuve, Jacques Gineste, avant le 30 mars 2019..

- De préférence par internet sur le site du comité [www.comiteiledefrancedetarot.fr](http://www.comiteiledefrancedetarot.fr) sur le module « formulaire d'inscription ».
- Ou par mail à : [gineste.tarotidf@orange.fr](mailto:gineste.tarotidf@orange.fr)
- Ou par téléphone au : 06.32.51.23.24

Les droits d'engagement, pour les joueurs participant à la phase préliminaire sera de 5 € par match durant l'ensemble de la compétition et de 10 € par match (5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants) pour les joueurs ne participant qu'aux phases finales.

## Article 6 : QUALIFIÉS

Cinq équipes seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du 31 octobre au 3 novembre 2019 à Vierzon (18).

- Les 4 formations ayant atteint les ½ finales et ayant joué la finale ou le match pour la 3<sup>ème</sup> place.
- L'équipe ayant gagné le repêchage.

Pour être defrayer par le comité les joueurs qualifiés devront avoir joué au moins 5 quart-temps lors de notre compétition régionale.

### Organisation du repêchage :

Les 8 équipes perdantes des 1/8èmes de finale se rencontreront.

Les 4 formations gagnantes de ces matchs rencontreront les 4 perdantes des ¼ de finales du tableau principal.

Les 4 équipes gagnantes de ces confrontations s'affronteront en 1/2 finales (tous ces matchs seront déterminés par tirage au sort).

Puis les gagnants joueront la finale de ce repêchage : les vainqueurs seront qualifiés pour la finale nationale, les perdants (2ème du repêchage) seront premier remplaçant de notre comité.

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de ce repêchage seront 2ème remplaçant et 3ème remplaçant.

## Article 7 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

- Chapitre 1 Epreuves officielles : **Articles 1-12-15-16-19**
- Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : **Articles 20 à 40 sauf 25-26**

Fascicule 6 Coupe de France

- Chapitre 1 Règlement officiel
- Chapitre 3 Règlement des compétitions

**Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre**

## **Article 8 : PCN - PP**

500 PCN sont attribués à chaque joueur présent par match gagné.

Les équipes ayant participé au quart de finale du tableau principal ainsi que les finalistes du repêchage obtiendront des PP selon le tableau suivant. Ces PP seront enregistrés pour la saison 2019/2020.

De 13 à 19 équipes participantes : 1<sup>er</sup> 8 – 2<sup>ème</sup> 7 – 3<sup>ème</sup> 6 – 4<sup>ème</sup> 5 – 5<sup>ème</sup> 5.  
20 équipes et plus : 1<sup>er</sup> 9 – 2<sup>ème</sup> 8 – 3<sup>ème</sup> 7 – 4<sup>ème</sup> 6 – 5<sup>ème</sup> 5.

Tous les joueurs des formations perdantes lors des matchs décisifs pour la qualification marquent 2 PP. Ce barème est susceptible d'être revu à la hausse par la FFT pour cette saison.

## **Article 9 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE**

Le Directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 7.

## **Article 10 : MESURES LIÉES AUX COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPE**

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque équipe sera remis à l'arbitre sous enveloppe avant le début de l'épreuve.

## **Article 11 : RESPECT**

**Accès aux salles** : l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

**Discipline** : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

**Tabagisme** : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

**Téléphone** : Tous les téléphones et appareils multimedia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

**Le Directeur d'épreuve**

Jacques GINESTE

**La Présidente de la C.C.R**

Brigitte MORITZ

**Le Président de zone**

Jacques GINESTE